

ERRATUM

« Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient à informer la population qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 19 octobre dernier. En effet, dans l'extrait du communiqué, les tonnages du projet auraient dû se lire comme suit : 63 000 tonnes métriques par année pour la première phase pilote, 167 000 tonnes métriques par année pour la deuxième phase et 230 000 tonnes métriques par année pour la troisième année. »